



Vente voiture entre particulier vice

Par **swatcorp**, le **12/02/2011** à **11:41**

Bonjour à tous,

Voilà je suis novice ici (donc excusez moi si je l'ai posté au mauvais endroit !) et je viens demander votre aide car je sais vraiment pas quoi faire :

Je suis jeune conducteur et je viens d'acheter ma 1e voiture : 307 hdi 90 cv 2002 188km.

La voiture est plutôt bien, mais voilà.. lors de la vente, le vendeur m'a assuré que la courroie a été changée à 170000 km ce qui me rassurait, mais j'ai quand même demandé qu'il m'envoie la facture du garage pour juste en être sûr et faire les choses dans les formes.

Cela fait 2 semaines que j'ai acheté la 307, et là je reçois la dite facture du garagiste qui en effet a bien changé la courroie... mais à 110000 km !!!!! et qui plus est en 2006 !!! soit y a 5 ans !!! Il m'a donc menti. Je l'ai appelé ce matin, et il me dit clairement qu'il s'en contrefiche et que c'est le garage qui lui a dit que blablabla...

En toute honnêteté je l'aurai su je ne l'aurai pas acheté car c'est pour bientôt le changement de courroie et c'est 400 € sachant que je suis étudiant, je n'ai pas 400 € à mettre sur la table dans un avenir proche (je roule beaucoup, j'étudie dans une ville lointaine de celle des parents et j'ai un stage qui m'oblige à me déplacer tout les jours) .

Pensez vous que je peux faire un recours ? et me retourner contre lui ?

Par **Domil**, le **12/02/2011** à **12:10**

Sauf si vous avez une preuve qu'il vous ait dit que la courroie avait été changée à 170 000 km, vous n'avez pas de recours

Par **swatcorp**, le **12/02/2011** à **12:38**

Merci bien de votre réponse .

en effet je n'ai pas la preuve... voilà donc une belle quenelle...

En revanche j'ai un ami à moi qui était présent lors des faits, cela peut il être une aide alternativement à la preuve écrite ? c'est à dire comme témoin ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **12/02/2011** à **14:19**

C'est un ami ... en plus, vous ne pourrez invoquer ça que lorsque la courroie lachera.